



## Conges payes en conges parental solder

Par **sonia**, le **10/11/2009** à **16:50**

Bonjour,  
je suis en conges parental actuellement  
j'ai demander a ce qu'on me paye mes conges payes  
cela m 'a ete accorder sauf que le montant est plus bas que lorsque je suis  
en conges payer mon employeur me dit que c normal que l'orsqu'on nous paye les conges  
payes on reoit une some inferieur que le calcul n'est pas le meme !  
je fais 35 h je suis paye au smic mon taux horaire brut est de 8.987 brut  
et je fais 151.67 heure dans le mois  
il m'explique que son calcul pour un jour est le suivant :  $8.987 * 151.67 = 1363$  brut / par le  
nombre de jour ouvrable dans le mois sans les dimanches  
par jour == 50.49 euros je ne comprend pas pourquoi je ne suis pas payer  
8.987 brut \* 7 heures ??? CE QUI NE FERAIT PAS 50 .49 EUROS POUR UNE JOURNEE  
DE TRAVAIL ,, il mon paye 42 jours de conges payes il m on vire sur mon compte 1670 euros  
net ??? EST CE BIEN CA OU CE SONT IL TROMPE  
MERCIE DE ME REPONDRE CAR C UNE STE QUI A EU BEAUCOUP DE PBLEM AVEC  
INSPECTION TRAVAIL §§

Par **julius**, le **10/11/2009** à **20:07**

Bonsoir ,

[s]Selon mon calcul:[/s]

42 jours de CP ( à raison de 6 jours + 1 pour la prise des CP ) représente deja plus d'un mois

de salaire

Votre employeur doit, à mon regard, payer les CP , comme si vous étiez en activité.

Ainsi:

Mon calcul , "défendable , mais criticable" serait:

Sachant qu'une semaine de CP est défini par 6 jours de CP + 1 Repos

$42j/6 = 7$  semaines ( soit 7 dimanche + 42 jours de semaines de congés payés)

Votre employeur vous doit donc à mon sens:

$8.987\text{€} \times 7\text{heures} \times 49\text{jours} = 3082.54\text{€}$  brut

Ce calcul ne vaut pas décision , et reste à votre discrétion.

Cordialement

Par **sonia**, le **10/11/2009** à **22:11**

MERCI BEAUCOUP POUR VOTRE REPONSE  
JE VAIS ESSAYER DE VOIR AVEC L INSPECTION DU TRAVAIL  
CORDIALEMENT